

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 74

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 8n - Bouc-Bel-Air - Aménagements urbains entre le carrefour de la Croix d'Or et
le giratoire Hrant Dink

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix en Provence
15447**

PRESENTATION

La commune de Bouc Bel Air, en concertation avec le Département des Bouches-du-Rhône, a décidé d'aménager en boulevard urbain une section de voie de la RD 8n, comprise entre le carrefour de la Croix d'Or et le giratoire Hrant Dink.

Les aménagements envisagés consistent en la création de trottoirs et de places de stationnement longitudinales, à la mise en discrétion des réseaux électriques et de télécommunications ainsi qu'à l'intégration des modes de déplacement actifs.

Ce projet qui concerne la voirie départementale nécessite une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Commune à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune, à l'exception de la chaussée restant à la charge du Département.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer, avec la commune de Bouc Bel Air, la convention autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux et définissant les modalités d'entretien et d'exploitation partiels de l'aménagement urbain de la RD 8n, entre le carrefour de la Croix d'Or et le giratoire Hrant Dink, dont le projet est joint au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL